



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

L'atome pour la paix et le développement

**Conseil des gouverneurs
Conférence générale**

GOV/2023/37-GC(67)/14

Distribution générale

Français

Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE 2023

Rapport du Directeur général

Conseil des gouverneurs Conférence générale

GOV/2023/37-GC(67)/14

31 juillet 2023

Distribution générale

Français

Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Point 15 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale
(GC(67)/1 et Add.1)

Rapport sur la sécurité nucléaire 2023

Rapport du Directeur général

Résumé

- Conformément à la résolution GC(66)/RES/7, un rapport présentant les activités entreprises par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire et mettant en lumière les résultats importants obtenus dans le cadre du Plan sur la sécurité nucléaire au cours de la période considérée est soumis au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale pour examen.

Recommandation

- Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs prenne note du présent rapport.

Rapport sur la sécurité nucléaire 2023

Rapport du Directeur général

A. Généralités

1. Le présent rapport a été établi pour la 67^e session ordinaire (2023) de la Conférence générale comme suite à la résolution GC(66)/RES/7, dans laquelle la Conférence générale a prié le Directeur général de lui présenter un rapport sur les activités entreprises par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire et sur les autres faits pertinents survenus pendant l'année. Il couvre la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

2. Conformément à son rôle central dans le renforcement du cadre de sécurité nucléaire dans le monde et la coordination des activités internationales dans le domaine de la sécurité nucléaire, l'Agence a continué d'aider les États qui le demandent à établir et à maintenir des régimes de sécurité nucléaire efficaces et durables, tout en évitant les doublons et les chevauchements¹.

3. Pendant la période considérée, l'Agence a continué de mener des activités au titre du *Plan sur la sécurité nucléaire 2022-2025*, que le Conseil des gouverneurs a approuvé en septembre 2021 et dont la Conférence générale a pris note à sa 65^e session ordinaire, en septembre 2021².

4. L'Agence a procédé à une évaluation interne du processus d'élaboration du Plan sur la sécurité nucléaire, ainsi que des ressources nécessaires pour différentes approches. En outre, tout au long de la période considérée, elle a organisé des réunions bilatérales et multilatérales avec les États Membres pour examiner les enseignements tirés du processus d'élaboration du Plan. Elle poursuivra son dialogue avec les États Membres sur le processus et la portée du Plan sur la sécurité nucléaire jusqu'à ce que soit établie la prochaine version, qui couvrira la période 2026-2029³.

5. Le présent rapport vise à compléter le *Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire 2023*. En mars 2023, un rapport du Directeur général contenant le projet de *Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire 2023* a été soumis au Conseil des gouverneurs. Le *Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire 2023* sous sa forme définitive, établi à la lumière des débats tenus par le Conseil des gouverneurs, est présenté en tant que document d'information à la 67^e session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence. Il décrit les tendances mondiales et les activités menées par l'Agence en 2022, met en lumière les résultats importants obtenus et présente les priorités définies et les activités connexes prévues par l'Agence et ses États Membres pour 2023 et au-delà en vue du renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde. Ces priorités sont énoncées dans le *Plan sur la sécurité nucléaire 2022-2025*

¹ En réponse au paragraphe 1 de la résolution GC(66)/RES/7.

² En réponse au paragraphe 4 de la résolution GC(66)/RES/7.

³ En réponse au paragraphe 4 de la résolution GC(66)/RES/7.

et dans le programme et budget de l'Agence, avec leurs effets, produits, échéances et indicateurs de performance. L'Agence a organisé des réunions bilatérales et multilatérales, dont une réunion avec le Groupe des 77 en avril 2023, où diverses questions ont été examinées, concernant notamment le Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire, le Rapport sur la sécurité nucléaire et le Plan sur la sécurité nucléaire. En consultation avec les États Membres, la complémentarité et la date de parution des différents rapports, dans les limites de leurs champs d'application et dans un souci de réduire au minimum les redondances, ont été prises en considération lors de l'élaboration du *Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire 2023* et du présent rapport⁴.

B. Intervention face aux défis et risques actuels et évolutifs en matière de sécurité nucléaire



Première réunion du Comité du programme de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire de 2024 (ICONS 2024). Vienne, mars 2023.

6. Afin d'élaborer des orientations et de faciliter la formation pour aider les États Membres à appliquer des mesures efficaces face aux défis, risques et menaces actuels et évolutifs en matière de sécurité nucléaire, l'Agence a continué de mener plusieurs projets de recherche coordonnés (PRC)⁵, notamment :

⁴ En réponse au paragraphe 20 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁵ En réponse au paragraphe 5 de la résolution GC(66)/RES/7.

- facilitation du commerce sûr et sécurisé à l'aide de la technologie de détection nucléaire – détection de matières nucléaires et radioactives et d'autres articles de contrebande ;
- amélioration de la maintenance, de la réparation et de l'étalonnage du matériel de détection des rayonnements ;
- incidences des articles contrefaits, frauduleux et suspects sur la sécurité nucléaire ;
- mesures de prévention et de protection contre les menaces internes aux installations nucléaires ;
- application de la criminalistique nucléaire à l'intervention en cas d'événement de sécurité nucléaire ; et
- amélioration de la sécurité informatique des systèmes de détection des rayonnements.

7. L'Agence a en outre lancé une série de PRC modifiés concernant spécifiquement les menaces et technologies émergentes dans le domaine de la sécurité nucléaire. Ces PRC d'une durée d'un an environ visent à prendre en compte rapidement ces nouvelles menaces et technologies. L'Agence élabore également un nouveau PRC pour déterminer les incidences des drones (aériens, terrestres et maritimes) sur la sécurité nucléaire. Les recherches effectuées dans le cadre de ce PRC de courte durée serviront à élaborer une publication hors collections décrivant les incidences des drones sur la sécurité nucléaire, ainsi que les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les mesures à prendre pour faire face à l'utilisation et à la menace de ces nouvelles technologies en évolution rapide⁶.

8. En avril 2023, l'Agence a organisé à Vienne une réunion technique sur les systèmes de réseaux et de communication pour le matériel de détection des rayonnements utilisé à des fins de sécurité nucléaire. À cette occasion, elle a cherché à mieux comprendre les prescriptions et les besoins opérationnels, en matière de sécurité et de politique générale et en matière juridique concernant les réseaux et les systèmes de communication utilisés pour la sécurité nucléaire et faisant appel à des systèmes de détection des rayonnements. Elle a en outre présenté son Réseau intégré mobile de sécurité nucléaire (M-INSN), réseau sécurisé et système de communication facilitant le commandement et le contrôle des opérations de sécurité nucléaire des États Membres. Les 27 États Membres représentés à la réunion, dont certains avaient déjà utilisé le M-INSN, se sont tous dits satisfaits et ont formulé des avis importants pour améliorer le Réseau et ainsi mieux appuyer les applications de sécurité nucléaire des États Membres⁷.

9. En octobre 2022, l'Agence a organisé à Vienne la troisième réunion annuelle du Réseau international des agents et organismes de première ligne pour la détection en matière de sécurité nucléaire (Réseau FLO). Elle a également organisé des réunions techniques régionales dans le cadre de ce réseau – à Madagascar en décembre 2022 pour les États francophones d'Afrique et au Liban en juin 2023 pour la région Asie. Lors de ces manifestations, des spécialistes de la détection des événements de sécurité nucléaire et des interventions connexes ont présenté des bonnes pratiques et examiné des études de cas récentes pour aider à faire face plus efficacement aux défis, risques et menaces actuels et évolutifs pesant sur la sécurité nucléaire⁸.

10. En mars 2023, l'Agence a convoqué à Vienne la première réunion du Comité du programme de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, qui aura pour thème « Façonner l'avenir »

⁶ En réponse aux paragraphes 5, 54 et 61 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁷ En réponse au paragraphe 5 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁸ En réponse aux paragraphes 5, 34, 53 et 61 de la résolution GC(66)/RES/7.

(ICONS 2024) et qui devrait se tenir dans cette même ville du 20 au 24 mai 2024. Des représentants de 28 États Membres, de l'Union européenne et de deux organisations internationales y ont pris part⁹.

C. Renforcement des instruments juridiques, des cadres législatifs et réglementaires nationaux et de la coopération internationale



Huitième réunion technique des représentants des parties à la CPPMN et à l'A/CPPMN. Vienne, novembre 2022.

11. L'Agence a effectué plusieurs missions consultatives sur l'infrastructure réglementaire de sûreté radiologique et de sécurité nucléaire – à Djibouti, au Gabon et en Uruguay, en septembre 2022 ; dans l'État plurinational de Bolivie, en novembre 2022 ; au Bénin, en janvier 2023 ; à Saint-Kitts-et-Nevis, en avril 2023 ; au Honduras, en juin 2023¹⁰.

12. En novembre 2022, l'Agence a convoqué une réunion technique des représentants des États parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) et à son amendement (réunion des points de contact) à Vienne pour encourager les discussions et l'échange de données d'expérience sur diverses questions relevant du champ d'application de ces deux instruments¹¹.

⁹ En réponse au paragraphe 7 de la résolution GC(66)/RES/7.

¹⁰ En réponse au paragraphe 10 de la résolution GC(66)/RES/7.

¹¹ En réponse aux paragraphes 12 et 13 de la résolution GC(66)/RES/7.

13. L'Agence a mené deux missions d'experts pour promouvoir l'adhésion à l'Amendement à la CPPMN (A/CPPMN), en Ouganda (août 2022) et en Mongolie (octobre-novembre 2022)¹².

14. L'Agence a organisé trois ateliers nationaux visant à mieux faire connaître l'A/CPPMN – à Lusaka en août 2022, à Dodoma en octobre 2022 et à Freetown en avril 2023 – qui ont également été l'occasion de se pencher sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (Convention sur le terrorisme nucléaire), en coordination avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)¹³.

15. Trois ateliers régionaux visant à promouvoir l'universalisation de l'A/CPPMN ont été organisés à Hanoï, en octobre 2022, à Asunción, en novembre 2022, et à Victoria Falls (Zimbabwe), en mars 2023. L'Agence a également mené des actions de sensibilisation sur la CPPMN et son amendement lors de l'atelier régional sur les plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire, qui s'est tenu à Panama en octobre 2022. Ces ateliers ont encore une fois été l'occasion de se pencher sur la Convention sur le terrorisme nucléaire, en coordination avec l'ONUDD¹⁴.

16. Le fonds documentaire sur la CPPMN et son amendement, qui avait été généré avant la Conférence des parties à l'A/CPPMN de 2022, a été mis à jour pour inclure les documents préparatoires et finaux de la Conférence. Il a également été transféré vers un nouvel emplacement sur le Portail d'information sur la sécurité nucléaire afin de permettre aux États Membres d'y accéder plus facilement. Au cours de la période considérée, deux pays ont déposé leurs instruments de ratification de l'A/CPPMN, à savoir le Mozambique, en septembre 2022, et la République démocratique populaire lao, en avril 2023¹⁵.

17. L'Agence a organisé deux réunions d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire, en octobre 2022 et en avril 2023, à Vienne, auxquelles ont participé des représentants d'organisations et d'initiatives intergouvernementales et non gouvernementales jouant un rôle dans le domaine de la sécurité nucléaire. L'objectif était de faciliter l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques et de recenser les axes de coopération dans ce domaine¹⁶.

18. Deux ateliers régionaux sur l'échange d'informations et la coopération en matière de sécurité nucléaire ont été organisés au cours de la période considérée, l'un pour les pays d'Asie du Sud-Est, à Singapour, en juillet 2022, et l'autre pour les pays d'Afrique du Sud-Est, à Arusha (République-Unie de Tanzanie), en juin 2023. L'objectif était de renforcer les capacités nationales, régionales et internationales en matière de prévention et de lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires et d'autres matières radioactives et d'intervention face à d'autres événements de sécurité nucléaire, en améliorant l'échange d'informations et la coordination¹⁷.

¹² En réponse aux paragraphes 12 et 13 de la résolution GC(66)/RES/7.

¹³ En réponse aux paragraphes 12, 13 et 16 de la résolution GC(66)/RES/7.

¹⁴ En réponse aux paragraphes 12, 13 et 16 de la résolution GC(66)/RES/7.

¹⁵ En réponse au paragraphe 14 de la résolution GC(66)/RES/7.

¹⁶ En réponse aux paragraphes 18 et 29 de la résolution GC(66)/RES/7.

¹⁷ En réponse aux paragraphes 18 et 29 de la résolution GC(66)/RES/7.

D. Amélioration de la communication et élaboration d'orientations de l'Agence sur la sécurité nucléaire



Réunion technique sur la sécurité des petits réacteurs modulaires. Vienne, mars 2023.

19. L'Agence a poursuivi ses efforts de communication active sur ses activités de sécurité nucléaire en se servant d'un certain nombre de plateformes, y compris les médias sociaux. Elle a notamment publié sur son site web huit communiqués de presse et 23 articles sur des sujets liés à la sécurité nucléaire, ainsi qu'un Bulletin intitulé *La sécurité informatique dans le monde nucléaire*. Toutes les missions du Service consultatif international sur la protection physique et du Service consultatif international sur la sécurité nucléaire (INSServ) menées dans les États Membres ont été présentées aux médias et au grand public dans des communiqués de presse, conformément aux accords de confidentialité entre l'Agence et les États Membres. Toutes les nouvelles publications en lien avec la sécurité ont été annoncées à un large public sur les comptes de l'Agence sur les médias sociaux¹⁸.

20. Le mandat du Réseau mondial de communication sur la sûreté et la sécurité nucléaires a été modifié pour inclure la sécurité nucléaire. L'Agence a présenté ses activités de communication sur la sécurité nucléaire à la réunion de direction du Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire (INSEN) de 2023, qui s'est tenue à Vienne en février 2023¹⁹.

21. L'Agence a publié deux nouvelles brochures, intitulées *Supporting Member States: Nuclear Security at Major Public Events (MPEs)* et *Nuclear Security Detection Architecture*, actualisé les

¹⁸ En réponse au paragraphe 19 de la résolution GC(66)/RES/7.

¹⁹ En réponse au paragraphe 19 de la résolution GC(66)/RES/7.

brochures existantes sur la sécurité et conçu pour la première fois une affiche sur sa collection Sécurité nucléaire²⁰.

22. L'Agence a créé quatre nouvelles pages web sur des sujets en rapport avec la sécurité nucléaire, à savoir le Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire (NSTDC), le Réseau FLO, l'architecture de détection en matière de sécurité nucléaire et les questions fréquentes sur l'A/CPPMN²¹.

23. L'Agence a convoqué le Comité des orientations sur la sécurité nucléaire (NSGC) en novembre-décembre 2022 et en juin 2023 sous une forme hybride pour permettre à un grand nombre d'États Membres de participer. Lors de ces réunions, le Comité s'est prononcé sur les propositions d'ouvrages à publier et de publications à réviser dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, a approuvé des projets de publications à soumettre aux États Membres pour observations et à envoyer aux services d'édition, et a validé des projets de publication en lien avec la sécurité nucléaire dans la collection Normes de sûreté de l'AIEA²².

24. En ce qui concerne les orientations sur la sécurité nucléaire, l'Agence continue de s'attacher avant tout à étoffer sa collection Sécurité nucléaire. Elle a également continué d'examiner les publications des catégories Fondements de la sécurité nucléaire et Recommandations de sécurité nucléaire pour déterminer s'il convenait de les actualiser bientôt afin qu'elles restent à jour. Dans le cadre de ces efforts, elle a accueilli à Vienne, en décembre 2022, une réunion à participation non limitée d'experts juridiques et techniques dans le but de recueillir les observations et points de vue d'un grand nombre d'États Membres sur la nécessité et les conséquences d'une révision à court terme de la publication intitulée *Objectif et éléments essentiels du régime de sécurité nucléaire d'un État* (n° 20 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, catégorie « Fondements de la sécurité nucléaire »)²³.

25. L'Agence poursuit ses efforts tendant à faire en sorte que les ouvrages de la collection Sécurité nucléaire soient publiés dans les temps. Au 30 juin 2023, toutes les publications de la collection approuvées par le NSGC étaient parues ou étaient à la dernière étape d'édition avant publication²⁴.

26. L'Agence a consenti des efforts supplémentaires pour faire traduire des publications de la collection Sécurité nucléaire en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe. Ainsi, au cours de la période visée, une publication a été traduite en arabe, deux ont été traduites en français et cinq en russe²⁵.

27. En octobre 2022, l'Agence a tenu à Vienne un atelier sur la gestion de l'interface entre la sûreté et la sécurité nucléaires dans les installations du cycle du combustible nucléaire afin de permettre aux États Membres participants d'échanger des connaissances, des données d'expérience et des informations pratiques à ce sujet²⁶.

28. Le groupe chargé d'étudier les interfaces, composé des présidents des comités des normes de sûreté et du NSGC, a examiné sept propositions de publication concernant de possibles interfaces entre

²⁰ En réponse au paragraphe 19 de la résolution GC(66)/RES/7.

²¹ En réponse au paragraphe 19 de la résolution GC(66)/RES/7.

²² En réponse au paragraphe 21 de la résolution GC(66)/RES/7.

²³ En réponse au paragraphe 37 de la résolution GC(66)/RES/7.

²⁴ En réponse au paragraphe 23 de la résolution GC(66)/RES/7.

²⁵ En réponse au paragraphe 23 de la résolution GC(66)/RES/7.

²⁶ En réponse au paragraphe 25 de la résolution GC(66)/RES/7.

sûreté et sécurité, comme suite à une recommandation du Comité de coordination des publications des collections Normes de sûreté et Sécurité nucléaire du Secrétariat²⁷.

29. L'Agence a poursuivi la rédaction d'un projet de document technique (TECDOC) sur la sécurité des petits réacteurs modulaires, qui a été examiné lors d'une réunion technique sur la sécurité des petits réacteurs modulaires tenue sous une forme hybride à Vienne en mars 2023²⁸.

E. Promotion d'une culture de sécurité nucléaire



Atelier régional sur la culture de sécurité nucléaire dans la pratique. Tokai (Japon), février-mars 2023.

30. L'Agence a organisé plusieurs ateliers sur le thème de la culture de sécurité nucléaire dans la pratique : deux sur le plan national (l'un à Kigali en octobre 2022 et l'autre à Abidjan (Côte d'Ivoire) en mars 2023), deux sur le plan régional (le premier à Lusaka en octobre 2022 pour les pays d'Afrique anglophones et francophones et le second à Tokai (Japon) en février-mars 2023) et un atelier international à Bahadurgarh (Inde) en septembre 2022²⁹.

31. Dans le cadre des activités menées pour mieux faire comprendre le principe d'autoévaluation de la culture de sécurité nucléaire, l'Agence a consacré à cette question quatre ateliers nationaux, dont deux en août 2022, à Accra et Chakri (Pakistan), un en novembre 2022, à Dakar, et un en février 2023, à Bangkok³⁰.

²⁷ En réponse au paragraphe 25 de la résolution GC(66)/RES/7.

²⁸ En réponse au paragraphe 28 de la résolution GC(66)/RES/7.

²⁹ En réponse aux paragraphes 30 et 31 de la résolution GC(66)/RES/7.

³⁰ En réponse aux paragraphes 30, 31 et 60 de la résolution GC(66)/RES/7.

F. Renforcement de la formation théorique et pratique



Réunion annuelle du Réseau international de centres de formation et de soutien à la sécurité nucléaire. Vienne, juillet 2022.

32. Pendant la période considérée, deux modules d'apprentissage en ligne ont été traduits et mis en ligne en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe et deux nouveaux modules d'introduction à la culture de la sécurité nucléaire et de sensibilisation à l'architecture de détection en matière de sécurité nucléaire ont été mis au point, ce qui porte à 21 le nombre total de modules, dont 19 sont disponibles dans les langues susmentionnées³¹.

33. L'Agence a organisé un atelier national sur la conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives au Caire, en octobre 2022. Elle a par ailleurs organisé trois cours de formation de formateurs à ce sujet : un cours national en ligne pour la Thaïlande, en septembre 2022 (session 1) ; un cours régional à Bogota, en décembre 2022 (session 2) ; un cours international destiné aux experts, à Seibersdorf (Autriche), en novembre 2022³².

34. En octobre 2022, l'Agence a organisé à Rawalpindi (Pakistan) un cours national de formation de formateurs axé sur la protection physique des matières et des installations nucléaires³³.

35. En août 2022, à Vienne, l'Agence a dispensé aux instructeurs des agents de première ligne un cours régional de formation de formateurs sur la détection de matières nucléaires et d'autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire³⁴.

³¹ En réponse aux paragraphes 31 et 33 de la résolution GC(66)/RES/7.

³² En réponse au paragraphe 32 de la résolution GC(66)/RES/7.

³³ En réponse au paragraphe 32 de la résolution GC(66)/RES/7.

³⁴ En réponse au paragraphe 32 de la résolution GC(66)/RES/7.

36. L'Agence continue d'organiser des formations en ligne et certains événements techniques dans des formats hybrides ou virtuels. Au cours de la période considérée, 4 542 modules d'apprentissage en ligne ont été achevés par 1 529 personnes. Par ailleurs, l'Agence a organisé 139 formations à la sécurité nucléaire, dont dix sous forme virtuelle et huit sous forme hybride³⁵.

37. La réunion annuelle 2022 du Réseau international de centres de formation et de soutien à la sécurité nucléaire (Réseau NSSC) s'est tenue à Vienne en juillet 2022. Elle a été l'occasion, pour les 54 personnes qui y ont participé, qui étaient issues de 37 États et de quatre organisations ayant le statut d'observateur, de célébrer le 10^e anniversaire du Réseau et de définir les activités prioritaires pour l'année à venir. La réunion annuelle 2023 du Réseau, tenue en février 2023 à Pattaya (Thaïlande), a quant à elle rassemblé 70 participantes et participants de 42 États et de deux organisations ayant le statut d'observateur et permis aux États Membres disposant déjà d'un centre de soutien à la sécurité nucléaire ou prévoyant d'en créer un d'échanger des informations sur les questions techniques revêtant un intérêt majeur pour le fonctionnement d'un tel centre et de travailler individuellement ou en collaboration dans le cadre des groupes de travail du Réseau NSSC afin de planifier des activités et de définir les priorités pour l'année à venir³⁶.

38. La réunion de direction du Réseau NSSC s'est tenue à Vienne en décembre 2022 et a permis de réfléchir aux priorités globales du Réseau et de faire le point sur la mise en œuvre des plans d'action des différents groupes de travail³⁷.

39. La réunion annuelle de l'INSEN, qui s'est tenue à Vienne en juillet 2022, a rassemblé près de 80 personnes originaires de 40 États. Il y a été question des activités de formation théorique à la sécurité nucléaire, de la révision du plan d'action de l'INSEN et d'un rapport sur les activités nouvelles et en cours des membres de l'INSEN³⁸.

40. La réunion de direction de l'INSEN pour 2023 s'est tenue à Vienne en février de la même année. Les participants y ont évalué l'avancement du plan d'action de l'INSEN pour l'année en cours, examiné les activités du groupe de travail sur la sécurité nucléaire et préparé la réunion annuelle du Réseau³⁹.

41. L'Agence continue d'examiner tous les aspects, y compris la planification des ressources financières, liés à la viabilité à long terme du NSTDC à Seibersdorf et de tenir les États Membres informés des progrès réalisés. Les ressources nécessaires pour couvrir les coûts liés aux travaux d'équipement et aux achats pour le NSTDC ont pu être mobilisées grâce au soutien généreux des donateurs. L'Agence ayant été appelée à réorienter toutes les dépenses d'appui au programme (DAP) découlant des contributions extrabudgétaires liées au NSTDC en faveur de ces efforts, elle envisage actuellement d'utiliser les DAP découlant de contributions aux travaux d'équipement et aux achats pour couvrir les coûts directs et indirects du NSTDC. Pour tenir les États Membres informés des progrès, l'Agence a organisé une visite du site et une réunion d'information pour les Amis du NSTDC (respectivement en septembre 2022 et en février 2023), une réunion d'information pour le Groupe consultatif sur la sécurité nucléaire, en novembre 2022, ainsi qu'une réunion d'information technique pour les États Membres, en décembre 2022⁴⁰.

³⁵ En réponse au paragraphe 33 de la résolution GC(66)/RES/7.

³⁶ En réponse au paragraphe 34 de la résolution GC(66)/RES/7.

³⁷ En réponse au paragraphe 34 de la résolution GC(66)/RES/7.

³⁸ En réponse au paragraphe 34 de la résolution GC(66)/RES/7.

³⁹ En réponse au paragraphe 34 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁴⁰ En réponse au paragraphe 35 de la résolution GC(66)/RES/7.

G. Aide à l'établissement et à la mise en œuvre de plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire et assistance en réponse aux besoins des États Membres



Atelier régional sur les plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire. Panama, octobre 2022.

42. L'Agence continue d'appuyer partout dans le monde les efforts visant à mettre en place des régimes nationaux de sécurité nucléaire efficaces et durables et à s'acquitter des obligations tirées des instruments juridiques internationaux sur la question. Les missions d'examen des plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP) et les missions de sensibilisation des hauts fonctionnaires comptent parmi les principaux outils qu'elle utilise à cet effet⁴¹.

43. L'Agence a mené 20 missions d'examen d'INSSP (Afrique du Sud, Botswana, Cambodge, Égypte, Éthiopie, Kenya, Liban, Madagascar, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Namibie, Ouganda, Ouzbékistan, Pérou, Rwanda, Tadjikistan, Zambie et Zimbabwe) et trois missions de finalisation d'INSSP (Brunéi Darussalam, État plurinational de Bolivie et Guinée-Bissau). Elle a également entrepris dix missions de sensibilisation ciblant les décideurs (Brunéi Darussalam, Cambodge, Éthiopie, Guinée-Bissau, Libye, Madagascar, Maurice, Mongolie, Yémen et Zambie). En outre, le Brunéi Darussalam et l'Eswatini ont chacun bénéficié d'une mission de préparation de l'INSSP, respectivement en septembre 2022 et en janvier 2023⁴².

⁴¹ En réponse aux paragraphes 36 et 39 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁴² En réponse aux paragraphes 36 et 39 de la résolution GC(66)/RES/7.

44. En octobre 2022, l'Agence a organisé un atelier régional sur les INSSP à Panama pour aider les États d'Amérique centrale collaborant au système d'intégration à mieux prendre conscience de l'importance que revêtent la sécurité nucléaire et le mécanisme des INSSP⁴³.

45. En janvier-février 2023, l'Agence a organisé à Hammamet (Tunisie) un atelier interrégional de coordination de la mise en œuvre des plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire à l'intention des membres du Réseau arabe des organismes de réglementation nucléaire, qui a permis de recenser les besoins régionaux et sous-régionaux communs et d'envisager des stratégies régionales ou sous-régionales pour y répondre⁴⁴.

46. L'Agence a organisé à Vienne quatre sessions de l'École de formation à l'élaboration d'une réglementation sur la sûreté radiologique et la sécurité des matières radioactives pour les régions ci-après : Amérique latine (août 2022) ; Afrique, en anglais (octobre 2022) et en français (novembre 2022) ; Caraïbes (juin 2023). Elle a aussi tenu deux sessions de l'École de formation à l'élaboration d'une réglementation sur la sûreté radiologique pour les régions Europe et Asie centrale (janvier 2023) et Asie et Pacifique (février 2023). L'objectif était d'aider les participants à élaborer une réglementation nationale en matière de sûreté radiologique et de sécurité des matières radioactives ou à réviser la réglementation en vigueur dans leur pays. Les participants ont appris à garantir la conformité de la réglementation nationale avec les normes de sûreté et les orientations sur la sécurité nucléaire de l'Agence⁴⁵.

47. L'Agence a entamé une révision complète des domaines fonctionnels couverts par le modèle d'INSSP pour que les États puissent utiliser ce modèle plus facilement et pour continuer d'en améliorer l'articulation avec les grandes publications de la collection Sécurité nucléaire (à savoir les n^{os} 13, 14, 15 et 20). En outre, elle a commencé à adapter l'outil d'autoévaluation du Système de gestion des informations sur la sécurité nucléaire au nouveau modèle d'INSSP pour favoriser les synergies et renforcer encore plus la capacité des États à identifier les besoins en matière de sécurité nucléaire⁴⁶.

48. L'Agence a poursuivi ses efforts pour mettre au point un mécanisme volontaire permettant de mettre en correspondance les demandes d'assistance d'États Membres et les offres d'assistance d'autres États, en faisant ressortir les besoins urgents et en respectant les exigences de confidentialité. Sur la période considérée, elle a animé des réunions avec de nombreux donateurs et continué de s'attacher à renforcer la coordination interne des activités et des projets convenus (y compris ceux prévus dans les INSSP), à accroître l'efficacité et l'efficience de la gestion du Fonds pour la sécurité nucléaire et à améliorer la gestion des programmes grâce à des procédures simplifiées d'acceptation et de suivi des contributions et d'établissement des rapports connexes et à la communication d'informations sur l'état d'avancement des activités financées et les besoins émergents⁴⁷.

⁴³ En réponse aux paragraphes 36 et 39 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁴⁴ En réponse aux paragraphes 36 et 39 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁴⁵ En réponse au paragraphe 37 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁴⁶ En réponse aux paragraphes 37, 39 et 60 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁴⁷ En réponse aux paragraphes 40 et 63 de la résolution GC(66)/RES/7.

H. Facilitation d'un dialogue permanent sur la sécurité des sources radioactives et les nouvelles technologies



Spécialistes des sources radioactives réunis pour examiner les progrès accomplis dans la mise en application du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Vienne, mai 2023.

49. L'Agence a traité quatre nouvelles demandes visant au renforcement de la protection physique dans les installations où sont utilisées et entreposées des sources radioactives de haute activité. Elle a fourni une aide pour l'enlèvement de 18 sources radioactives de haute activité retirées du service dans deux États, continué d'apporter un appui aux opérations d'enlèvement liées à 35 autres sources qui sont en cours dans sept États et lancé les travaux préparatoires à l'enlèvement de 42 sources supplémentaires dans quatre États⁴⁸.

50. Un contrat trilatéral entre l'Agence, l'entreprise adjudicataire et l'utilisateur final représentant l'État bénéficiaire portant sur le conditionnement de quatre générateurs thermoélectriques à radio-isotopes retirés du service a été signé durant la période considérée. Les opérations de conditionnement constituent une mesure préventive dont le but est de maintenir la source radioactive confinée et de permettre l'entreposage sûr et sécurisé de ces appareils à long terme. Elles sont menées dans le cadre d'un projet visant à aider les États Membres à renforcer la sûreté et la sécurité de ce type de générateurs après leur retrait du service⁴⁹.

51. L'Agence a continué d'apporter son soutien à la réalisation d'un système inédit de stockage en puits au Ghana et en Malaisie, solution à la fois financièrement abordable et technologiquement

⁴⁸ En réponse aux paragraphes 41 et 42 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁴⁹ En réponse aux paragraphes 41 et 42 de la résolution GC(66)/RES/7.

réalisable permettant d'assurer un stockage sûr, sécurisé et permanent de sources radioactives scellées retirées du service⁵⁰.

52. Au 30 juin 2023, 147 États s'étaient engagés politiquement à appliquer le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et 131 d'entre eux avaient en outre fait part au Directeur général de leur intention d'agir de manière harmonisée conformément aux Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives, qui complètent le Code. Au total, 151 États ont désigné des points de contact afin de faciliter l'exportation et l'importation de sources radioactives. En outre, 58 États ont fait savoir au Directeur général qu'ils entendaient agir de manière harmonisée et conformément aux Orientations sur la gestion des sources radioactives retirées du service, qui complètent le Code⁵¹.

53. L'Agence a organisé à Vienne, en août-septembre 2022, une réunion technique visant à sensibiliser à la nécessité d'un engagement politique en faveur du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et des orientations qui le complètent⁵².

54. L'Agence a organisé, en mai-juin 2023 à Vienne, la sixième réunion à participation non limitée d'experts techniques et juridiques consacrée au partage d'informations concernant l'application par les États du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives afin de partager des informations sur l'application du Code de conduite et des orientations qui le complètent et de commémorer le 20^e anniversaire de l'approbation du Code de conduite⁵³.

55. Une réunion internationale des points de contact chargés de faciliter l'importation et l'exportation de sources radioactives conformément aux Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives a été organisée par l'Agence à Vienne en janvier 2023⁵⁴.

⁵⁰ En réponse aux paragraphes 41 et 42 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁵¹ En réponse au paragraphe 43 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁵² En réponse au paragraphe 43 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁵³ En réponse au paragraphe 43 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁵⁴ En réponse au paragraphe 43 de la résolution GC(66)/RES/7.

I. Utilisation de la base de données sur les incidents et les cas de trafic et fourniture de conseils sur l'évaluation des menaces, y compris les menaces internes



*Cours avancé pour praticiens sur les mesures de prévention et de protection contre les menaces internes.
Belgique, septembre 2022.*

56. L'Agence a établi des synthèses analytiques trimestrielles en s'appuyant sur la base de données sur les incidents et les cas de trafic (ITDB) ainsi que sa fiche d'information annuelle résumant à l'intention du public les incidents consignés dans l'ITDB. À la demande de plusieurs États Membres, elle a fourni des services d'information supplémentaires à l'appui de trois grandes manifestations publiques⁵⁵.

57. En septembre 2022, l'Agence a organisé à Anvers (Belgique) un cours avancé pour praticiens sur les mesures de prévention et de protection contre les menaces internes, durant lequel des experts de 11 États Membres ainsi que de l'Organisation internationale de police criminelle ont fait des exposés⁵⁶.

58. En novembre 2022, l'Agence a tenu à Vienne la deuxième réunion de coordination de la recherche sur les mesures de prévention et de protection contre les menaces internes dans les installations nucléaires, dans le cadre du PRC consacré à cette question. Les participants ont présenté les progrès

⁵⁵ En réponse au paragraphe 47 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁵⁶ En réponse au paragraphe 49 de la résolution GC(66)/RES/7.

accomplis à cet égard, travaillé en groupes sur les activités du PRC et examiné le document technique qui devrait être publié à la fin du projet⁵⁷.

59. En mai 2023, l'Agence a organisé à Abou Dhabi un cours national sur les mesures de prévention et de protection contre les menaces internes portant sur des matières nucléaires⁵⁸.

J. Renforcement de la sécurité de l'information et de la sécurité informatique



La Conférence internationale sur la sécurité informatique dans le monde nucléaire s'est tenue au Siège de l'AIEA, à Vienne, du 19 au 23 juin 2023.

60. L'Agence a fait paraître une publication hors collections intitulée *Computer Security Approaches to Reduce Cyber Risk in the Nuclear Supply Chain* en décembre 2022 et a organisé plusieurs cours sur la sécurité informatique pendant la période considérée⁵⁹, dont :

- un cours régional sur la conduite d'évaluations de la sécurité informatique, à Tokai (Japon) en août-septembre 2022 ;
- un cours national sur les interventions en cas d'incident de sécurité informatique dans les installations nucléaires, radiologiques ou associées, à São Paulo (Brésil) en septembre 2022 ;

⁵⁷ En réponse aux paragraphes 49 et 54 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁵⁸ En réponse au paragraphe 49 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁵⁹ En réponse au paragraphe 51 de la résolution GC(66)/RES/7.

- un cours international sur la protection des systèmes informatiques dans le cadre des régimes de sécurité nucléaire, à Daejeon (République de Corée) en septembre-octobre 2022 ;
- deux cours régionaux sur les principes fondamentaux de la sécurité informatique pour la sécurité nucléaire, à Vienne en octobre-novembre 2022 et à Rabat en février 2023 ;
- un cours national sur la conduite d'inspections informatiques dans les installations nucléaires, au Caire en novembre 2022 ;
- un cours régional sur la sécurité informatique des systèmes de contrôle industriel des matières radioactives, à Vienne en décembre 2022 ;
- un atelier international sur les systèmes de contrôle-commande et la sécurité informatique des petits réacteurs modulaires, à Paris en mars 2023 ; et
- un cours régional sur la conduite d'exercices de sécurité informatique pour la sécurité nucléaire, à Bariloche (Argentine) en mars 2023.

61. En juin 2023, l'Agence a organisé à Vienne la Conférence internationale sur la sécurité informatique dans le monde nucléaire, sur le thème « La sécurité au service de la sûreté ». Plus de 500 personnes représentant 94 pays et sept organisations internationales se sont inscrites pour y participer, ce qui témoigne bien de la priorité élevée que la communauté internationale de la sécurité nucléaire accorde à la question de la sécurité informatique. La conférence a confirmé le rôle unique joué par l'AIEA pour ce qui est de stimuler la coopération entre les pays et de permettre le partage des informations techniques et des meilleures pratiques en ce qui concerne l'adoption de technologies en évolution rapide. Les recommandations qui ont été formulées dans le cadre de la conférence contribueront à éclairer la planification et les activités programmatiques de l'Agence en ce qui concerne la sécurité de l'information et la sécurité informatique⁶⁰.

⁶⁰ En réponse au paragraphe 51 de la résolution GC(66)/RES/7.

K. Aide au renforcement des capacités en matière de criminalistique nucléaire



Démonstration des mesures généralement prises lorsqu'un échantillon de matière nucléaire ou radioactive est reçu et déballé dans un laboratoire de criminalistique nucléaire, à l'occasion d'un cours international sur les méthodologies de criminalistique nucléaire. États-Unis d'Amérique, février-mars 2023.

62. L'Agence a renouvelé les accords pratiques conclus avec l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (Suède) et l'Office de l'atome pour la paix (Thaïlande) aux fins d'activités de criminalistique nucléaire⁶¹.

63. L'Agence a organisé un atelier d'initiation à la criminalistique nucléaire pour les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à Daejeon (République de Corée) en octobre 2022, un cours d'introduction pratique à la criminalistique nucléaire à Sydney (Australie) en novembre 2022 et un cours international sur les méthodologies de criminalistique nucléaire à Richland (États-Unis d'Amérique) en février-mars 2023⁶².

64. Un nouveau PRC intitulé « La criminalistique nucléaire pour faire le lien entre le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et le laboratoire de criminalistique nucléaire » a été lancé. Il porte sur la manière dont la criminalistique nucléaire et la conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives renforcent directement la sécurité nucléaire en contribuant à ce que

⁶¹ En réponse au paragraphe 52 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁶² En réponse au paragraphe 52 de la résolution GC(66)/RES/7.

l'énergie nucléaire puisse être utilisée pour la production d'énergie, les applications industrielles et médicales et d'autres applications pacifiques⁶³.

L. Assistance technique pour les grandes manifestations publiques et détection des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire



Mission de l'INSServ au Soudan, décembre 2022.

65. Au cours de la période considérée, l'Agence a apporté son appui pour 12 grandes manifestations publiques⁶⁴.

66. En collaboration avec l'Égypte, l'Agence a organisé, au Caire, une réunion de coordination en ligne sur la mise en œuvre des mesures de sécurité nucléaire lors de la 27^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (août 2022) et un atelier national sur les stratégies d'intervention en cas d'actes criminels ou intentionnels non autorisés mettant en jeu des matières nucléaires et d'autres matières radioactives sur les sites principaux et autres lieux stratégiques de grandes manifestations publiques (octobre-novembre 2022). Elle a ensuite apporté un appui en vue de la 28^e session de la Conférence des Parties, en organisant à Dubaï (Émirats arabes

⁶³ En réponse aux paragraphes 52 et 54 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁶⁴ En réponse au paragraphe 53 de la résolution GC(66)/RES/7.

unis), en mai 2023, un atelier national sur l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes et de mesures de sécurité nucléaire pour les grandes manifestations publiques⁶⁵.

67. Dans le cadre d'un PRC intitulé « Amélioration de la maintenance, de la réparation et de l'étalonnage du matériel de détection des rayonnements », l'Agence élabore des documents techniques, des outils matériels et logiciels, des lignes directrices et des supports de formation pour la maintenance, la réparation et l'étalonnage des instruments de détection des rayonnements, l'objectif étant que les États Membres puissent entretenir et maintenir efficacement leurs systèmes de sécurité nucléaire servant à détecter les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire. Un projet connexe visant à mettre au point des portiques de détection des rayonnements prêts à monter pouvant être utilisés pour des diagnostics sur le terrain ainsi que pour la formation d'experts est également en cours⁶⁶.

68. L'Agence a débuté la pleine mise en œuvre du PRC intitulé « Facilitation du commerce sûr et sécurisé à l'aide de la technologie de détection nucléaire – détection de matières nucléaires et radioactives et d'autres articles de contrebande », qui vise à faciliter l'exécution, dans 22 États Membres, d'un certain nombre de projets tendant à améliorer l'interface sûreté-sécurité et à appuyer les applications commerciales et douanières moyennant l'élaboration et la mise à l'essai de méthodes utilisant des technologies nucléaires pour détecter des matières nucléaires et radioactives, des fraudes commerciales et des risques pour la sûreté publique (explosifs, drogues illicites ou encore biens contaminés)⁶⁷.

69. L'Agence a mené quatre missions INSServ d'examen par des pairs portant sur les aspects de régimes nationaux de sécurité nucléaire afférents aux matières non soumises à un contrôle réglementaire, qui ont été l'occasion pour les experts d'échanger des données et enseignements tirés de leur expérience. Ces examens ont eu lieu en Malaisie, en octobre 2022, au Soudan, en novembre-décembre 2022, au Viet Nam, en mars 2023, et en Géorgie, en avril-mai 2023⁶⁸.

70. L'Agence a poursuivi la rédaction d'un rapport sur les dispositions de sécurité nucléaire prises en prévision et dans le cadre de la Coupe d'Afrique des Nations 2021, qui s'est tenue au Cameroun en janvier-février 2022, et sur les enseignements tirés de cet événement. Elle a également commencé à élaborer un rapport sur les dispositions prises en lien avec la Coupe du monde féminine U-20 de la FIFA 2022, qui s'est déroulée au Costa Rica en août 2022, et les enseignements connexes⁶⁹.

⁶⁵ En réponse au paragraphe 53 de la résolution GC(66)/RES/7.

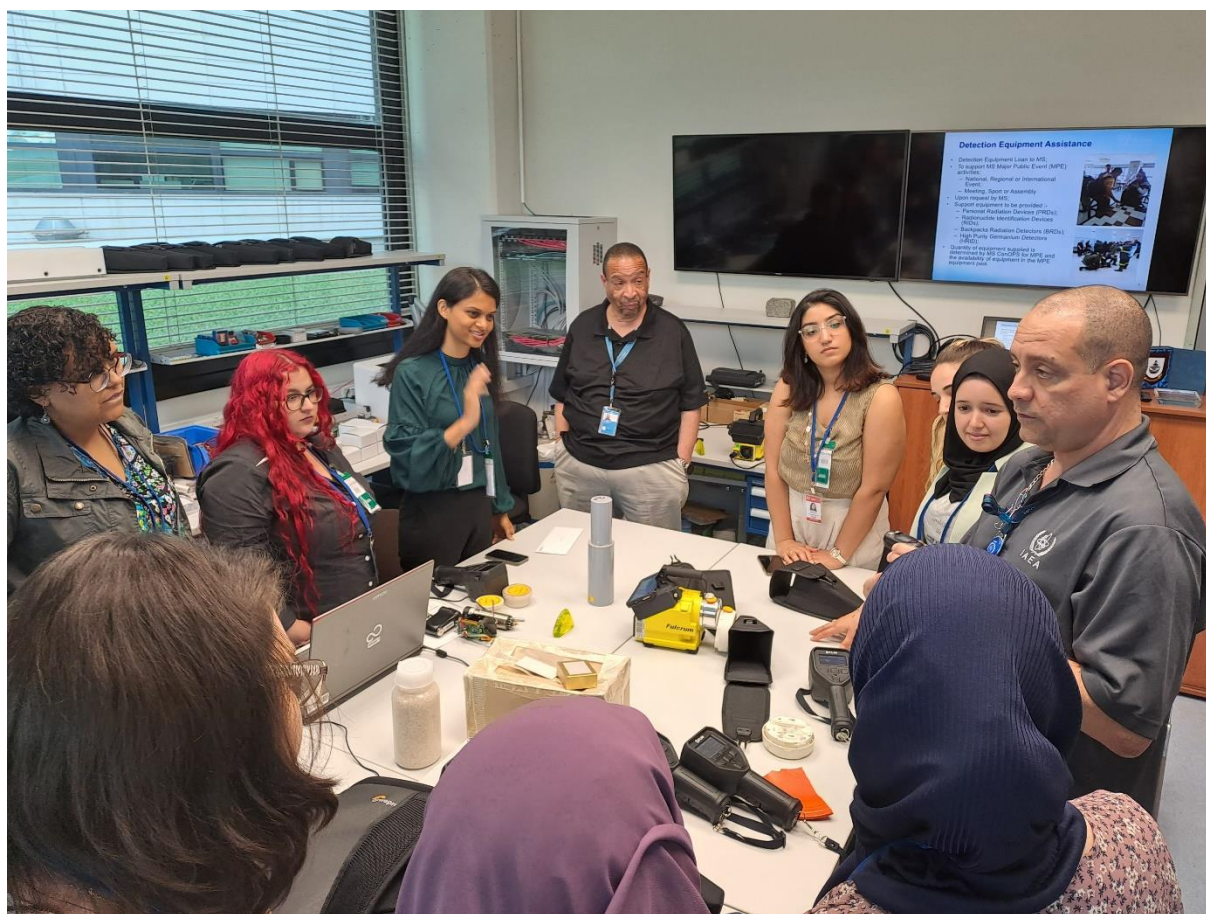
⁶⁶ En réponse au paragraphe 54 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁶⁷ En réponse au paragraphe 54 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁶⁸ En réponse au paragraphe 56 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁶⁹ En réponse au paragraphe 56 de la résolution GC(66)/RES/7.

M. Renforcement de la planification interne à l'Agence et amélioration de la diversité du personnel



Étudiantes du programme de bourses Marie Skłodowska-Curie à l'École internationale sur la sécurité nucléaire. Vienne, août 2022.

71. Au cours de la période considérée, l'Agence a continué d'améliorer sa méthode de gestion axée sur les résultats, notamment pour mieux évaluer l'efficacité de l'aide qu'elle apporte aux États qui s'efforcent d'améliorer leurs régimes de sécurité nucléaire. Ces efforts visent, entre autres, à mieux coordonner l'évaluation des besoins des États Membres et la mobilisation des ressources, à mettre davantage l'accent sur les résultats des projets et à adopter une approche plus systématique du renforcement des capacités et du déploiement des ressources de l'Agence à cet égard⁷⁰.

72. Dans le cadre de l'initiative « Les femmes et la sécurité nucléaire » et en partenariat avec trois universités, l'Agence a organisé trois webinaires sur le rôle clé de l'éducation pour ce qui est de renforcer la présence des femmes dans le domaine de la sécurité nucléaire⁷¹.

73. Au cours de la période considérée, 21 bénéficiaires du programme de bourses Marie Skłodowska-Curie de l'Agence (MSCFP) ont poursuivi leurs études de master dans des domaines touchant à la sécurité nucléaire. Le MSCFP a pour objectif de contribuer à ce qu'un plus grand nombre de femmes travaillent dans le nucléaire⁷².

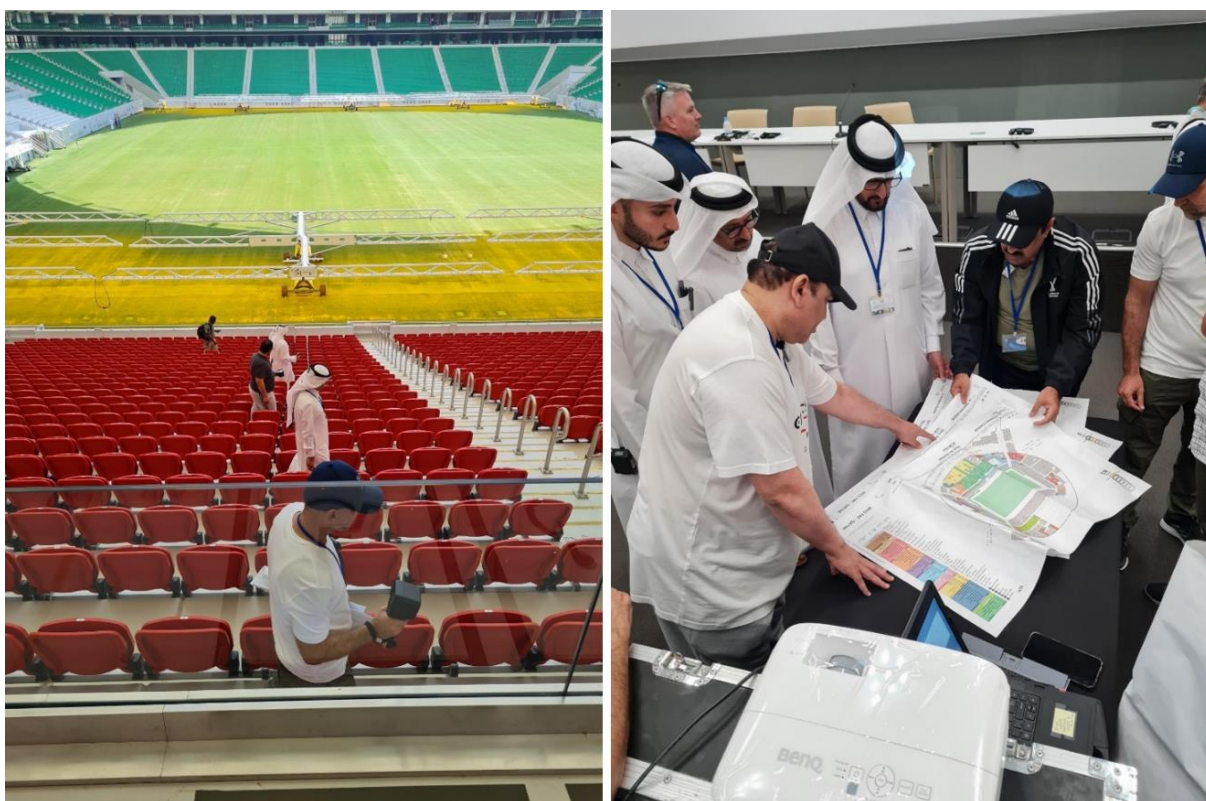
⁷⁰ En réponse au paragraphe 57 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁷¹ En réponse au paragraphe 58 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁷² En réponse au paragraphe 58 de la résolution GC(66)/RES/7.

74. L'Agence a appuyé des programmes de formation universitaire dans le domaine de la sécurité nucléaire en octroyant des bourses qui ont permis à sept étudiants de sept États Membres de suivre, au cours de l'année scolaire 2022-2023, le programme de master en sécurité nucléaire proposé par l'Université d'économie nationale et mondiale (Bulgarie). Le nombre de bourses attribuées a donc augmenté, la diversité géographique s'est élargie et l'équilibre entre les hommes et les femmes s'est amélioré⁷³.

N. Appui à la modernisation des infrastructures et des technologies et réponse aux besoins de formation associés



L'Agence a fourni du matériel et formé du personnel au Qatar en soutien aux efforts déployés par le pays pour renforcer les mesures de sécurité nucléaire en vue de la Coupe du monde masculine de la FIFA 2022.

75. L'Agence a continué d'aider quatre États Membres à améliorer la protection physique de leurs installations nucléaires. Elle a également dispensé en complément une formation technique spécialisée pour faciliter l'exploitation, la maintenance et la pérennisation du matériel, des systèmes et des mesures de protection physique servant à la détection, au retardement et à l'intervention⁷⁴.

76. L'Agence a continué d'aider les États Membres à solliciter des prêts ou des dons de détecteurs de rayonnements portables pour leurs systèmes de détection, une assistance en matière de sécurité nucléaire en prévision de leurs grandes manifestations publiques ou pendant de telles manifestations ainsi que des formations à l'utilisation, à la maintenance de première ligne et à l'étalonnage des détecteurs. Au cours de la période considérée, sept États Membres ont obtenu du matériel de prêt ; au total, sur plus de

⁷³ En réponse au paragraphe 58 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁷⁴ En réponse au paragraphe 61 de la résolution GC(66)/RES/7.

1 000 articles de détection et de surveillance en matière de sécurité nucléaire dont l'Agence assure la maintenance, 733 ont fait l'objet d'un prêt. Le laboratoire du matériel de l'Agence a également organisé cinq formations⁷⁵.

77. En octobre 2022, l'Agence a organisé au Cap (Afrique du Sud) un atelier régional sur l'architecture de détection et les cadres d'intervention en matière de sécurité nucléaire pour la région Afrique⁷⁶.

O. Conclusions

78. L'Agence continue d'organiser toutes ses activités de sécurité nucléaire en fonction des priorités, dans la limite des ressources disponibles et en veillant à protéger comme il se doit les informations confidentielles⁷⁷.

79. L'Agence continuera d'établir chaque année, en consultation avec les États Membres, un rapport sur la sécurité nucléaire et un rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire qui se compléteront mutuellement, en respectant la portée de chacun et en évitant les chevauchements, afin de répondre aux résolutions sur la sécurité nucléaire⁷⁸.

80. L'Agence a entamé un examen interne des obstacles à l'application de ses normes de sûreté et de ses orientations sur la sécurité nucléaire en temps de conflit armé, qui prendra en compte les considérations de sûreté et de sécurité nucléaires pour toutes les installations et activités nucléaires et radiologiques. Elle analysera les problèmes et difficultés rencontrés en ce qui concerne l'application pratique de ses normes de sûreté et de ses orientations sur la sécurité nucléaire dans les installations nucléaires en temps de conflit armé, en utilisant les connaissances et l'expérience acquises en Ukraine depuis février 2022, et la manière dont toutes les parties intéressées, dont elle-même, pourraient résoudre ces problèmes et difficultés, si possible⁷⁹.

⁷⁵ En réponse au paragraphe 61 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁷⁶ En réponse au paragraphe 61 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁷⁷ En réponse aux paragraphes 63 et 66 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁷⁸ En réponse au paragraphe 64 de la résolution GC(66)/RES/7.

⁷⁹ En réponse au paragraphe 65 de la résolution GC(66)/RES/7.

Annexe

Tableau de concordance

Tableau de concordance entre les paragraphes de la résolution GC(66)/RES/7 portant sur les activités de l'Agence et les paragraphes du présent rapport

Par. rés.	Par. du rapport	Par. rés.	Par. du rapport
1	2	36	42, 43, 44, 45
4	3, 4	37	23, 46, 47
5	6, 7, 8, 9	39	42, 43, 44, 45, 47
7	10	40	48
10	11	41	49, 50, 51
12	12, 13, 14, 15	42	49, 50, 51
13	12, 13, 14, 15	43	52, 53, 54, 55
14	16	47	56
16	14, 15	49	57, 58, 59
18	17, 18	51	60, 61
19	19, 20, 21, 22	52	62, 63, 64
20	5	53	9, 65, 66
21	23	54	7, 58, 64, 67, 68
23	25, 26	56	69, 70
25	27, 28	57	71
28	29	58	72, 73, 74
29	17, 18	60	31, 47
30	30, 31	61	7, 9, 75, 76, 77
31	30, 31, 32	63	48, 78
32	33, 34, 35	64	79
33	32, 36	65	80
34	9, 37, 38, 39, 40	66	78
35	41		



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

L'atome pour la paix et le développement

www.iaea.org

Agence internationale de l'énergie atomique

B.P. 100, Centre international de Vienne

1400 Vienne (Autriche)

Téléphone : (+43-1) 2600-0

Fax : (+43-1) 2600-7

Courriel : Official.Mail@iaea.org